

Madame la commissaire enquêteur,

Je suis en général pour les créations d'emplois et en particulier sur le canton de Beaugency. C'est pourquoi je devrais d'emblée être pour le projet soumis à l'enquête publique or je suis dubitatif considérant qu'en matière de création d'emplois le projet est flou, si ce n'est qu'il s'agit d'un déménagement et qu'il n'est pas certain qu'avec ce possible transfert il y ait créations d'emplois. Le contexte même du projet me paraît relativement bizarre.

L'entreprise qui veut s'installer déménage en laissant un entrepôt pour en occuper un nouveau beaucoup plus grand, ce pour y entreposer plus de matériel, ce qui n'induit pas plus d'emploi, d'autant que le groupe Rexel a récemment fait construire un entrepôt en région Auvergne Rhône-Alpes à Miribelle qui est quasi entièrement automatisé.

Dans le projet sur lequel nous avons à nous prononcer, il est prévu une automatisation de quelques cellules. Il est fort probable que de quelques on passe à la majorité des cellules et alors quid des créations d'emplois annoncées ?

Sur le contexte du projet : le porteur annoncé, à savoir Val de Loire Promotion au capital de 10.000€ et au chiffre d'affaire d'un million d'euros a-t-il la surface financière pour porter un tel projet ?

Pourquoi VLP fait-il appel à des prestataires non locaux pour la constitution de son dossier ? Lesquels ont pour certains des études minimalistes et approximatives, ce que la MRAE a relevé dans son courrier.

Pourquoi VLP fait-il appel à un cabinet d'architecte Réunionnais non spécialiste des plateformes logistiques ?

Au final, ne peut-on raisonnablement considérer que VLP est une sorte de faux nez ? D'autant que lors de la présentation du projet lors du conseil municipal de décembre dernier la personne qui est intervenue sur différents aspects techniques n'est pas salarié de VLP mais était depuis peu embauché par VGP Group spécialiste européen de l'implantation de plateforme. Ce groupe est fortement implanté en Europe de l'Est et cherche à construire en France.

Pourquoi cela n'est-il pas dit clairement ?

Ne faut-il pas considérer que le projet, au-delà d'un « simple » déménagement, contribue principalement à de la spéculation foncière à une période charnière où il est question de zéro artificialisation et d'une remise en cause de la vitrification de terres agricoles ?

Pourquoi ce projet est-il dit « projet de la ville de Beaugency » ?

Parce qu'il n'est pas dans la zone « Actiloire » qui relève de la compétence de la communauté de communes, mais sur des terres agricoles, propriétés pour partie de la collectivité et pour le reste possiblement propriétés de VLP si le projet voit le jour, considérant qu'à ce stade, sauf erreur, il s'agit de promesses de ventes vraisemblablement suspensives en cas d'échec du projet.

Pour autant est-ce un projet Ville de Beaugency considérant que nous sommes dans le cadre d'un projet économique et que l'activité économique fait partie des compétences obligatoires de l'intercommunalité ? Ainsi qu'au titre du PLUI qui normalement tel que proposé aux communes indique que les aménagements fonciers à caractères économiques sont dans le giron de la Com com.

Mais où est donc la Communauté de communes Terres de Loire dans cette belle histoire où les omissions et oublis sont forts nombreux ?

C'est à croire qu'après la non validation du projet « Parcolog » sur le site Actiloire la Com com cherche à se faire oublier, quitte à vite revenir pour présenter en face du projet VLP un nouveau projet de plateforme ce qui ferai doubler les surfaces et multiplier nuisances et risques.

Pourquoi dans le dossier de l'enquête publique l'avis de l'INRAP est-il absent ? L'INRAP doit normalement faire des fouilles sur le site déjà qualifié de peu riche en biodiversité et de faible valeur écologique.

Peut-être qu'il est déjà considéré par les porteurs du projet et de leur soutien municipal qu'il n'y a rien à voir ni à trouver sur le site, au point de déroger aux fouilles ?

Il est fort possible que VGP Group soit pressé et qu'ayant certainement d'autres projets en France il fasse pression sur VLP, lequel aura à faire la même chose sur les élus. Du coup aller vite et dans l'approximation maximalisée devient logique !

C'est ainsi que le flux de véhicules camions et surtout véhicules utilitaires est évacué par le maire et ses élus lors de conseils de quartier. La question des temps de fonctionnement du possible entrepôt se pose. De H 24, 7 jours sur 7 évoqué en conseil municipal, on passe en conseil de quartier à un peu de flux le matin mais rien de bien important. Un entrepôt de 40.000 mètres carrés calme et silencieux sans nuisances, peut-on croire un si joli conte de fait ? L'absence de réunion publique facilite le double langage ou le langage adapté au public présent.

C'est comme la piste cyclable annoncée pour desservir le site, sans précisions sur son implantation exacte sur la chaussée. Comment déjà faire circuler camions, bus, véhicules utilitaires, voitures sur un axe déjà fortement utilisé avec un tourne à gauche à organiser en y ajoutant une belle piste cyclable ? Et qui prendra le risque de l'emprunter ?

La route n'est pas faite pour supporter plus de trafic et dans le cas où le projet VLP passerait et qu'ensuite une autre plateforme s'installe en face comme cela semble voulu par la Com com, le problème serait encore plus conséquent pour les utilisateurs lambda et plus dangereux. Politiquement qui assumera les victimes potentielles ?

Le maire insiste dans ses diverses interventions pour indiquer que le projet est à « forte qualité environnementale ». De quelle qualité s'agit-il ? Quelques bornes de recharge électrique sur le site, « moins de rotation de camions », une végétalisation du site. Pour ce qui est de la végétalisation c'est à condition que les arbres poussent et pour cela qu'ils soient arrosés, mais par qui et combien de temps cela mettra t'il ? VLP , VGP Group, le locataire ou les services municipaux ? Comment croire en cet argument quand on voit partout des végétalisations tourner à la catastrophe par manque d'entretien et d'arrosage ?

Moins de camions de gros volume ? Peut-être mais quid du flot récurrent de véhicules utilitaires qui globalement sont moins respectueux des limitations de vitesse que les poids lourd ? Là encore la collectivité et le porteur de projet sont muets.

Que penser des propositions de compensations faites par VLP ? Des conteneurs frigorifiques à la gare de Beaugency pour que les voyageurs puissent s'approvisionner. Encore faut-il qu'ils y aient des fournisseurs, en outre c'est un bon moyen de tuer à terme le commerce local alimentaire créateur d'emplois et facteur de vie du centre ville. Et c'est encore des rotations de livraisons supplémentaires en centre ville pour alimenter ces armoires frigo. A quoi pense la collectivité en proposant un « projet créateur d'emplois » et acceptant de probables désaffections du commerce local dans le cas où les conteneurs seraient attractifs ? Où est la logique économique ?

Que dire sur la proposition de replanter des arbres en guise de compensation ? Que ce peut-être une démarche vertueuse, ou là encore un trompe l'oeil ? Considérant que ces potentielles plantations se feraient hors département et hors Beaugency, qui pourra contrôler in situ la réelle mise en application de cela ?

Et pourquoi planter si loin ? Ne pouvait-il pas être proposé de planter des arbres sur la zone Actiloire ?

Pour tous ces points et d'autres relevant des impacts environnementaux (pollution des sols, de l'air, réchauffement climatique, nuisance sonore, visuelle lié à l'éclairage nocturne de la zone), je suis totalement opposé au projet considérant qu'en outre c'est une bêtise en terme de développement économique, au vu des nombreuses structures similaires à celle proposée qui sont vides, et du changement de modèle économique qui s'impose à nous au vu du réchauffement climatique et de l'impact de celui-ci sur le vivant.

Rexel aurait pu se déplacer jusqu'à Mer pour avoir une même surface avec un accès autoroutier.

Pourquoi n'y a-t-il pas pensé ? Encore un flou supplémentaire. Les non dits sont excessivement nombreux dans ce dossier.

Cordialement, Dominique DANGE habitant de Beaugency